

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030375 – AMR 51/087/2003

Informations complémentaires sur l'EXTRA 31/03 (AMR 51/080/2003 du 4 juin 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

ÉTATS-UNIS (INDIANA)

Joseph L. Trueblood (h), Blanc, 46 ans

Londres, le 13 juin 2003

Joseph Trueblood a été exécuté dans l'Indiana peu après minuit dans la nuit du 12 au 13 juin 2003. Il avait été condamné à la peine capitale en 1990 après avoir été déclaré coupable du meurtre de son ancienne amie, Susan Bowsher, et des deux enfants de celle-ci, Ashlyn Bowsher, âgée de deux ans, et William Bowsher, âgé d'un an. Tous trois avaient été tués par balle en août 1988.

Le gouverneur de l'Indiana a rejeté le recours en grâce de Joseph Trueblood le 11 juin. « *Après le réexamen de cette affaire, il apparaît que la culpabilité de Trueblood est certaine et que la procédure au terme de laquelle il a été condamné à mort s'est déroulée de manière fondamentalement équitable* », a-t-il indiqué. « *Il m'appartient, en tant que gouverneur, de faire respecter la Constitution et la législation de l'Indiana, comme j'en ai fait le serment. Cette décision m'est dictée par mon souci de respecter la primauté du droit et par l'examen des faits. Le recours en grâce de Joseph Trueblood est rejeté.* »

L'exécution de Joseph Trueblood porte à 38 le nombre de personnes auxquelles les autorités des États-Unis ont ôté la vie depuis le début de l'année, et à 858 depuis que les exécutions judiciaires ont repris dans ce pays en 1977. Onze de ces exécutions ont eu lieu dans l'Indiana.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*